



AGENCE DU SOLEIL LÉZIGNAN

HONORAIRES 2018

↘ VENTES SUR HABITATIONS

• MANDAT A LA CHARGE DU VENDEUR :

Forfaitairement **jusqu'à 17 500€** : 2 000€ TTC
Forfaitairement de **17 501€ à 25 000€** : 2 500€ TTC
Forfaitairement de **25 001€ à 50 000€** : 5 000€ TTC
De 50 001€ à 120 000€ : 8,33% HT = 10% TTC
De 120 001€ à 170 000€ : 7,50% HT = 9% TTC
De 170 001€ à 220 000€ : 6,67% HT = 8% TTC
Plus de 220 001€ : 5,83% HT = 7% TTC
Forfait pour vente de garage : 5000€ TTC
Forfait pour vente de terrains de loisirs : 5000€ TTC

Forfait pour l'établissement d'un document d'information de l'acquéreur dans le cadre des dispositions rendues obligatoires par la loi ALUR (immeuble soumis au régime de la copropriété) : **205,00€ TTC**

↘ TARIFS HONORAIRES GÉRANCE (gestion courante)

7% HT sur la base du loyer mensuel CC

Assurance LOYERS IMPAYES, à partir de **2,50%** du loyer mensuel CC

Assurance LOYERS IMPAYES + VACANCE LOCATIVE, à partir de **4,40%** du loyer mensuel CC

↘ TARIFS HONORAIRES DE LOCATION SUR BAIL D'HABITATION VIDE ET MEUBLÉE

Entremise et négociation : 5% HT du loyer mensuel HC, à la charge exclusive du bailleur

Visite : 20% HT du loyer mensuel HC, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail

Constitution du dossier et rédaction du bail : 30% HT du loyer mensuel HC, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail

Établissement de l'état des lieux : 40% HT du loyer mensuel HC, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail

↘ TARIFS HONORAIRES DE LOCATION SUR LES AUTRES BAUX :

• **BAIL PROFESSIONNEL - BAIL DE DROIT COMMUN** (garage, emplacement de stationnement, ou résidence secondaire)

12,54% HT sur la base du loyer annuel HC, partagés par moitié entre le bailleur et le preneur à bail

• **BAIL COMMERCIAL**

12,54% HT sur la base du loyer annuel, charges et taxes comprises, à la charge du preneur à bail

↘ LOCATIONS DE VACANCES

Gestion à la charge du propriétaire avec garantie des loyers : **30% TTC**.

Transaction à la charge du locataire : **25% TTC**.

↘ HONORAIRES SYNDIC (comprenant les frais de gestion)

- Immeuble de moins de **10 logements** : forfaitairement 1916,67€ HT/an soit **2300,00€ TTC/an**

- Immeuble à partir de **11 logements** : 187,50€ HT maximum / lot et par an soit **225,00€ TTC / lot et par an**

Le catalogue des prestations particulières peut être consulté à en agence.

↘ AUTRES

- Avis de valeur immobilier (sur lieux de situation de l'Agence) : 199,33€ HT soit **239,20€ TTC**

- Photocopies à l'unité : 0,13€ TTC

• MANDAT A LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR :

Forfaitairement 8,33% HT = 10% TTC

↘ MANDAT PREMIUM Home Staging

Jusqu'à 100 000€ : 14% TTC du prix de vente

A partir de 100 001€ : 12% TTC du prix de vente

↘ VENTES SUR COMMERCES

Forfait minimal : 4 784€ TTC

Jusqu'à 300 000€ : 8,33% HT = 10% TTC

De 300 001€ à 500 000€ : 7,50% HT = 9% TTC

Plus de 500 001€ : 6,67% HT = 8% TTC